

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs du congrès de psychologie positive organisé par le Centre Pierre Janet à Metz, du 5 au 8 septembre 2019 sont fixés conformément à l'annexe jointe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 février 2019



Pierre MUTZENHARDT

## Tarifs du Congrès de Psychologie Positive | 05-08 septembre 2019

Metz, Saucy Amphithéâtre Victor Demange  
Centre Pierre Janet - Université de Lorraine

	Participants attendus	Prix TTC
<b>Inscription Formation continue (payé par l'employeur)</b> Standard Registration	75	550,00 €
<b>Inscription standard 05/09-07/09</b> Standard Registration	50	390,00 €
<b>Inscription Membres 05/09-07/09</b> Standard Registration Early Standard Registration Late	50 50	250,00 € 290,00 €
<b>Inscription pour les étudiants limitée à 30 et &lt;25 ans</b> Student Registration	30	160,00 €
<b>Inscription pays à faible revenu : 05/09-08/09</b> Standard Registration		160,00 €
<b>Atelier du Dimanche</b> Standard Registration	90	110,00 €